
Rapport de la commission sociale, jeunesse et petite enfance du 9 novembre 2016

Rapporteuse : Ana ROCH

M 094 – 16.03 UNE DEUXIEME VIE POUR NOS APPAREILS MENAGERS

Un commissaire (PS) signale que cette motion demande d'étudier la possibilité d'avoir un atelier de réparation d'appareils ménagers dans l'édicule « *Bricothèque* » des Libellules. Cette motion vise un but écologique et un but social avec l'insertion des jeunes en rupture. Il relève que ce projet est assez simple, qu'il se base sur le fait que la société occasionne un gaspillage énorme et qu'il vise à lutter contre cette tendance au gaspillage néfaste à l'environnement.

M. APOTHELOZ indique que la question des appareils ménagers intéresse également la Ville de Genève qui tente d'y répondre aussi en valorisant les lieux de réparation. Il explique que l'édicule prévu pour la « *Bricothèque* » est provisoirement occupé par le parascolaire pour les repas de midi, obligeant la Commune à repousser la mise en œuvre du projet « *Bricothèque* » à une date ultérieure.

De plus, il indique que le Conseil administratif souhaite également prendre en compte la motion de la commissaire (MCG) par rapport à la couture. Dès lors, il relève qu'un projet complet, intégrant ces deux motions et la « *Bricothèque* », sera rendu dès que possible.

M. BANDLER rappelle que le projet « *Bricothèque* », issu de la volonté des habitants lors des Journées de participation tenues en mars 2012 dans le cadre du projet « Nouvelles Libellules », est planifié dans l'édicule No 2 et que celui-ci pourra être disponible en septembre 2018. Il signale qu'il reste environ CHF 45'000.-- dans le budget d'investissement pour l'achat du matériel de la « *Bricothèque* », que l'objectif de ce projet est le prêt d'outils aux habitants, que des conseils pour l'utilisation de ces outils sont également prévus, de même que l'animation d'ateliers de bricolage, et qu'il s'agit d'un besoin identifié par les habitants des Libellules. Il relève que cette motion, tout comme celle de la commissaire (MCG), vont dans le sens de ce projet, à savoir de rendre service à d'autres habitants. Il souligne que la question de la réparation des appareils électroménagers est déjà prévue dans le projet initial de la « *Bricothèque* ». Concernant le fonctionnement de cette « *Bricothèque* », il précise qu'il est important de pouvoir conserver une dynamique citoyenne et de pouvoir travailler avec un comité, comme pour une ludothèque, composé de bénévoles et de salariés. Il précise que tout le projet demande encore un affinage mais que la motion présentée ce soir peut s'inscrire dans le projet « *Bricothèque* ».

Une commissaire (PLR) estime que le but écologique de cette motion est difficile à déterminer car il s'agit d'une question personnelle et qu'il ne peut pas être décidé pour les citoyens. Elle n'est pas persuadée que cette motion va imposer une dynamique de ce côté-là. Elle relève que, la plupart du temps, les appareils électroménagers obsolètes sont donnés à des institutions, telles que le CSP ou CARITAS. Elle pense que cet élément doit être pris en compte dans les discussions. Elle ne voit pas comment la motion arrivera à canaliser les gens et éviter qu'ils ne changent d'appareils pour prendre le dernier modèle. Elle signale que la mise en œuvre du projet « *Bricothèque* » va impliquer un comité et une gestion financière. Dès lors, elle se demande s'il n'y aurait pas un autre moyen pour sensibiliser les habitants au gaspillage.

M. BANDLER explique que l'objectif de la « *Bricothèque* » est de lutter contre l'obsolescence programmée et de permettre aux habitants de réaliser des économies puisque leurs appareils sont réparés au lieu d'être rachetés. Il relève que de nombreux jeunes sont très au fait des questions mécaniques et de technologies et qu'ils pourraient mettre leur talent à profit. Il signale que le projet « *Bricothèque* » peut se décliner de mille et une façons, comme celle énoncée dans les invites de la motion.

Le Président (Vert) souhaite savoir si les habitants des Libellules ont eu des contacts avec la brocante de l'Armée du Salut toute proche qui possède probablement des réparateurs et la Bonne Combine à Lausanne.

De plus, il invite les commissaires à regarder le reportage d'ARTE « *Prêts à jeter, l'obsolescence programmée* », disponible sur « Youtube », montrant que cette théorie de l'obsolescence programmée est ancienne et que les associations de consommateurs se battent contre elle avec les extensions de garanties.

M. BANDLER ne sait pas si les habitants se sont renseignés ailleurs. De plus, il n'est pas certain que la brocante de l'Armée du Salut était déjà ouverte lorsque ce projet a démarré. Néanmoins, il prend note de ces questions de synergie.

La commissaire (MCG) se réjouit de voir que sa motion sera prochainement traitée. Elle souhaite savoir si la « *Bricothèque* » sera uniquement gérée par une association ou si la Commune chapeautera ce dossier.

M. BANDLER explique que, dans un premier temps, un pilotage de la Commune sera nécessaire pour le début du projet, notamment pour le choix des outils et pour vérifier le degré d'autonomie du projet. Il signale que la création d'une association indépendante pourra être envisagée lorsque le projet sera autonome.

Une commissaire (PS) indique que l'Armée du Salut ne répare pas les appareils mais les prend en bon état.

Le commissaire (MCG) relève que ce projet vise deux aspects, l'aspect écologique et l'aspect économique. Il pense que l'aspect écologique passe plutôt par le recyclage, qui permet de remettre sur le marché des matières premières évitant ainsi d'en extraire de nouvelles, que par la réparation des appareils ménagers. Concernant l'aspect économique, il signale que le consommateur hésite à faire réparer des appareils peu chers et qu'il va falloir trouver le moyen d'encourager ces personnes à venir faire réparer leur appareil au lieu de le mettre à la poubelle et d'en racheter un qui coûterait moins cher qu'une réparation. Il estime que cet aspect est très important. Il relève que des subventions devront être allouées puisque ce type de projet n'est pas rentable. Il aimerait avoir des informations supplémentaires de la part des motionnaires sur les aspects économiques liés à un tel projet.

Une commissaire (PS) rappelle que cette motion part d'un aspect économique puisqu'elle est issue de son expérience personnelle qui lui a permis de faire réparer sa station de repassage de CHF 1'000.-- pour CHF 50.--.

Un commissaire (MCG) souhaite savoir si les motionnaires ont envisagé la création d'une association subventionnée, s'ils ont décidé du montant d'une éventuelle subvention et si les réparations seront payantes.

M. BANDLER explique que le service de la Cohésion sociale (SCOS) a une ligne budgétaire dédiée aux petits jobs qui permettrait d'intervenir avec un encadrement professionnel et de répondre à la deuxième invite de la motion. Il relève que, pour l'instant, aucun coût annexe n'est prévu, tel que l'engagement d'une personne salariée. Toutefois, il estime que ce projet permettrait à des jeunes, sous encadrement, de pouvoir mettre en valeur leurs compétences dans le domaine. Il ajoute qu'aucun dépassement budgétaire ne sera occasionné avec la mise en place de ce projet et que les ressources internes sont suffisantes pour sa mise en œuvre. Il est bien conscient que ce projet ne sera pas rentable et ne permettra pas de payer des salaires. Toutefois, il signale que ce projet sera économique pour les habitants du quartier car certains ont très peu de moyen et n'arrivent même pas à se payer des appareils ménagers bon marché.

Un commissaire (MCG) estime que cette motion est très intéressante car certains appareils ménagers, voire des outils, valent effectivement la peine d'être réparés.

Suite à l'intervention de la commissaire (PLR), M. BANDLER explique que la mise en pratique de la motion ne pourra pas avoir lieu avant septembre 2018 et la libération de l'édicule des Libellules. Il réaffirme pour le commissaire (MCG) que le projet rentrera dans l'enveloppe budgétaire du SCOS.

Les motionnaires sont d'accord avec les réponses données par l'Administration malgré le délai un peu long.

M. APOTHELOZ indique que cet édicule peut se libérer pour la prochaine rentrée scolaire mais qu'il préfère rester prudent et confirmer la date de 2018.

Il rappelle que cette motion est un postulat puisqu'il est question d'étudier le projet et que le délai supplémentaire jusqu'en 2018 va être mis à profit pour consolider ce projet.

La commissaire (MCG) souhaite formaliser que sa motion M 492 sera prise en compte en même temps que la motion M 094 dans le futur projet étudié par le SCOS.

M. APOTHELOZ signale que l'Administration a besoin que les commissaires se déterminent sur la motion M 094, qu'elle sera traitée comme un postulat et qu'une réponse sera rendue au Conseil municipal. Concernant la motion M 492, il indique qu'elle a déjà été votée et que l'ensemble du dispositif sera évoqué dans le rapport, y compris la motion M 492.

Un commissaire (MCG) fait référence aux termes « *appareils électroménagers* » contenus dans la motion. Il estime qu'un autre terme doit être trouvé afin d'englober un maximum d'appareils susceptibles d'être réparés, tels que des perceuses.

Les motionnaires sont d'accord avec cette proposition.

Les commissaires n'ayant plus de remarques, le président passe au vote.

VOTE :

Acceptons-nous la motion M 094 – 16.03 Une deuxième vie pour nos appareils ménagers ?

11 OUI (4 SOC, 1 V, 1 PLR, 1 PDC-PBD-VL, 4 MCG)

La motion est acceptée à l'unanimité.

Une commissaire (MCG) souhaite que les motions ne viennent pas empiéter sur les actions citoyennes qui sont en train de se mettre en place.

M. BANDLER estime que ces motions encouragent les actions citoyennes puisqu'elles montrent la convergence qui peut exister entre les intentions politiques et les projets émergeant des habitants.

M. APOTHELOZ ajoute que l'édicule transformé en boutique de seconde main pour bébés et enfants ne fonctionne pas et qu'il n'est pas sûr qu'elle perdure car elle paie un loyer. Dès lors, il relève qu'il peut y avoir une autre opportunité pour l'installation de la « *Bricothèque* » avant 2018.

Il signale que les motions votées par les Conseillers municipaux sont importantes pour le Conseil administratif, qu'elles donnent une orientation et qu'elles sont traitées dès que possible. Il donne l'exemple de la motion concernant « La Maison des associations ». La Commune est attentive à chaque opportunité tout en gardant à l'esprit des éléments financiers.